

Paris, le 5 MAR. 2010

Monsieur le Président,

La ville d'Annecy s'est portée candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver en 2018, avec le soutien du Comité National Olympique et Sportif Français, du département de la Haute-Savoie, de la région Rhône-Alpes et celui de l'État français.

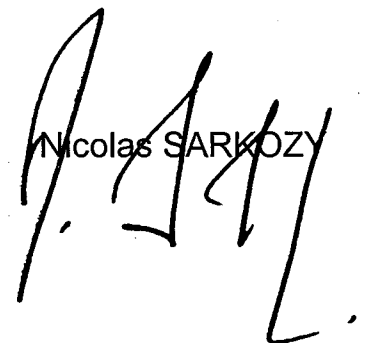
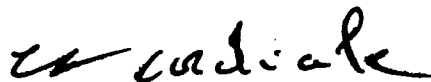
Vous le savez, c'est avec une détermination sans faille que j'apporte mon soutien total et celui de l'ensemble du gouvernement et des services de l'État à l'organisation de ce magnifique événement.

C'est donc la France toute entière qui est engagée pour porter cette formidable initiative.

Dans la perspective espérée de l'organisation à Annecy des XXIIIèmes Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver, j'ai l'honneur de vous confirmer **que le Gouvernement de la France garantira le respect de la Charte olympique et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires afin que la ville remplisse pleinement ses obligations. Nous garantissons également la liberté d'accès et de mouvement dans le pays pour toutes les personnes accréditées détentrices d'un passeport (ou d'un document équivalent) et de la carte d'identité et d'accréditation olympique dont il est fait référence dans la Charte Olympique.**

Au nom de l'État, je vous confirme par conséquent que, si la France et la ville d'Annecy étaient choisies comme pays et ville hôtes, tout serait mis en œuvre dans le respect des valeurs et des règles du Comité International Olympique pour que ces Jeux soient la plus grande fête du sport offerte au monde entier.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Nicolas SARKOZY

Monsieur Jacques ROGGE
Président du Comité International Olympique
Château de Vidy
1007 LAUSANNE (SUISSE)